

IMPORTANT PROGRAMME DE NETTOYAGE

Le Canada affectera plus de 60 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour faire disparaître la pollution venant des installations fédérales.

En annonçant cet important programme lancé à l'échelle du pays, M. Jack Davis, ministre de l'Environnement, a déclaré que les nouveaux édifices seront munis des plus récents dispositifs d'assainissement.

"Le Gouvernement, a dit M. Davis, doit d'abord faire le ménage de sa propre maison. Il doit faire les premiers pas; il doit donner l'exemple et nettoyer, lui aussi, tout comme il demande au secteur privé de le faire."

Le programme sera financé par le truchement d'une caisse centrale de nettoyage, approuvée par le Conseil du Trésor. Environnement Canada agira à titre d'agent coordonnateur en travaillant avec d'autres ministères de l'administration publique à déceler les sources de pollution et à établir des priorités concernant les sommes affectées à la dépollution.

"Nous avons demandé à l'industrie de prévoir, dès le début de la planification, les mesures de lutte contre la pollution, a dit le ministre. Les dépenses qu'entraînent ces mesures font nécessairement partie des affaires; et le Gouvernement aussi doit se montrer réaliste de ce point de vue."

"En ce qui concerne le programme fédéral, les normes d'assainissement seront très exigeantes, de dire M. Davis. Nous voulons aussi donner l'exemple aux provinces."

Environnement Canada est en train de dresser un inventaire détaillé des problèmes de pollution et des coûts d'assainissement, pour chaque emplacement, en se basant sur des comptes rendus provenant de douzaines d'installations ministérielles du pays. Ce ministère travaille en étroite collaboration avec des sociétés de la Couronne qui doivent également satisfaire aux normes nationales.

DES TEXTILES CANADIENS EN ALLEMAGNE

Les dix entreprises canadiennes de textiles qui ont participé à l'Exposition Interstoff à Francfort, Allemagne, du 15 au 18 mai, ont réalisé sur place des ventes totalisant 2.15 millions de dollars, a annoncé le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Les exposants canadiens prévoient que l'exposition pourrait leur apporter des ventes supplémentaires de l'ordre de 20 millions de dollars. Elle a attiré quelque 21,000 visiteurs. Les étalages comprenaient des tissus et des dessins en provenance de 19 pays. Les nouveaux tissus des manufacturiers canadiens comprenant une gamme variée de modèles inédits ont retenu l'attention des acheteurs étrangers. Plusieurs de ces tissus, notamment ceux de coton et de laine,

sont le fruit d'innovations qui en prolongent la durée et en facilitent l'entretien.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce participait pour la quatrième fois consécutive à l'Interstoff, la plus importante exposition internationale de textiles au monde.

PAS DE FUMÉE...

Une dame de Winnipeg a vu rouge lorsqu'une société de tabac a envoyé des échantillons à sa fille de douze ans.

Grande fumeuse "guérie", la dame s'est plainte auprès de M. John Munro, ministre de la Santé. En termes bien sentis, elle condamnait les sociétés de tabac qui ont pour pratique d'envoyer "leurs marchandises mortelles" aux enfants. D'après le ton de sa lettre, on aurait pu croire qu'elle réclamait la tête de quelqu'un.

Le ministère de la Santé a donc transmis la plainte au ministère de la Consommation et Corporations, pour qu'on y fasse enquête et prenne les mesures nécessaires. On a trouvé le fin mot de l'histoire. Drôle d'erreur; l'organisme professionnel qui s'occupait des primes a confondu la demande d'un disque d'Anne Murray faite par l'enfant avec une campagne portant sur le tabac à pipe dont il s'occupait également. Au lieu de recevoir le disque *Snowbird* de Mlle Murray, la fillette a reçu du tabac à pipe.

La société de tabac a mené sa propre enquête et a découvert que non seulement la plainte de Winnipeg était exacte au détail près, mais qu'une erreur analogue avait été faite dans 300 autres cas où des consommateurs avaient reçu du tabac au lieu d'un disque.

La société de tabac est entrée dans une colère noire, car elle a horreur de la pratique consistant à envoyer des échantillons non sollicités.

Chacune des 300 personnes qui avaient reçu le tabac à pipe a reçu une lettre d'excuses à propos de la méprise, résultat d'une simple erreur d'écritures, ainsi que le disque qu'elle avait demandé.

